



# Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA

17.1 (2013)

Varia

---

Axelle Neyrinck

## **Enfermements. Règles et dérèglements en milieu clos, VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle**

Colloque international. Clairvaux/Troyes, 4-6 octobre  
2012

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Axelle Neyrinck, « Enfermements. Règles et dérèglements en milieu clos, VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 17.1 | 2013, mis en ligne le 18 juin 2013, consulté le 23 juillet 2013.

URL : <http://cem.revues.org/12976> ; DOI : 10.4000/cem.12976

Éditeur : Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

<http://cem.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://cem.revues.org/12976>

Document généré automatiquement le 23 juillet 2013. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Axelle Neyrinck

## Enfermements. Règles et dérèglements en milieu clos, VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle

Colloque international. Clairvaux/Troyes, 4-6 octobre 2012

- 1 Le colloque international « Enfermements. Règles et dérèglements en milieu clos, VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle » s'est tenu du 4 au 6 octobre 2012. Il s'inscrit dans un vaste et ambitieux programme de recherche, *Enfermements*<sup>1</sup>, qui entend mener une histoire comparée et croisée des enfermements monastiques et carcéraux inscrite dans la longue durée. À l'origine de cette entreprise, initiée par Isabelle Heullant-Donat (professeur à l'université de Reims), Julie Claustre (maître de conférences à l'université de Paris 1-Panthéon Sorbonne) et Élisabeth Lusset (docteur en histoire médiévale), auxquelles s'est adjoint Falk Bretschneider (maître de conférences à l'EHESS), se trouve un simple constat : nombre de prisons françaises sont ou ont été abritées dans d'anciens couvents. De fait, il est assez exceptionnel qu'un colloque se déroule au sein des lieux qu'il étudie : la prison centrale de Clairvaux, ancienne abbaye cistercienne du XII<sup>e</sup> siècle, et la médiathèque de Troyes, où sont conservés les quelque 40 000 imprimés de la bibliothèque de l'ancienne abbaye, lui ont servi de cadre.
- 2 Cette rencontre a pu prendre appui sur les résultats du premier colloque de 2009 et de la publication qui en est issue<sup>2</sup>. Au fil de différentes manifestations scientifiques, les organisateurs se proposent de rouvrir le débat nourri dans les années 1960-1970 par les penseurs des institutions répressives, en particulier Erving Goffman et Michel Foucault. Le premier rangea au nombre des « institutions totales<sup>3</sup> » non seulement les asiles, mais aussi les prisons et toutes les communautés religieuses. Le second fit de la prison contemporaine un avatar du couvent<sup>4</sup>. En rapprochant des objets « totalement disparates moralement<sup>5</sup> », Goffman et Foucault ont choqué les contemporains, en particulier les historiens du monachisme, tel dom Jean Leclercq, qui, dans son article « Le cloître est-il une prison<sup>6</sup> ? », rappela l'importance de la vocation des moines, la différence entre enfermement volontaire et enfermement subi, et le fait que le cloître, loin d'être une prison, libère le moine grâce à l'affranchissement des contraintes du monde extérieur.
- 3 L'aporie à laquelle avait abouti ce débat peut être aujourd'hui dépassée par l'élaboration de l'objet d'étude « milieux clos » pris dans une acception extensive (cloître, prison, asile, hôpital, voire maison close) et sur une très longue durée. La construction empirique de l'objet de recherche que proposent les concepteurs du programme est clairement consciente de ses limites, mais aussi du potentiel heuristique de la « tactique comparative » : le ressort de la comparaison réside dans la confrontation raisonnée d'entités différentes, pour approfondir la compréhension de celles-ci par la mise en évidence de différences et de similitudes. Ainsi, le colloque de 2009, loin de prétendre que les deux institutions qu'il rapprochait dans son titre « Le cloître et la prison » étaient solubles l'une dans l'autre, avait néanmoins tenté de donner sens à cette association en explorant les conceptions et les valeurs associées à l'enfermement, les particularités de la vie en milieu clos et la sociologie des groupes exposés à l'enfermement. Les discussions avaient mis en lumière un tournant tardo-médiéval dans l'histoire de l'objet d'étude « milieux clos », aux alentours des années 1200. Dans le monde monastique, ce tournant est marqué par l'apparition des ordres mendiants et des ordres militaires, qui inaugurent un nouveau rapport de la règle au monde et par l'institutionnalisation des ordres sous le contrôle de la papauté, qui ouvre la voie à une logique pénaliste dans la discipline monastique et à la construction de prisons dans les monastères. Dans le monde civil, on assiste dans les mêmes années à la multiplication des cas d'emprisonnement et à la conceptualisation de la peine de prison. De plus, l'idée de Foucault d'une prégnance du modèle spatial et architectural du cloître, paradigme de l'institution close, a pu être confirmée. Enfin, il existe une sécularisation de l'enfermement, tant dans ses espaces – la prison inventée au sein

des monastères devient une institution civile – que dans les conceptions des contemporains – la prison est progressivement dépouillée de son caractère religieux.

- 4 Fort de ces présupposés, le colloque d'octobre 2012 était consacré aux « Règles et dérèglements en milieux clos ». La règle est un élément essentiel et commun aux différents univers constitutifs de l'objet « milieux clos ». Il s'agissait donc pour l'ensemble des participants, par l'histoire croisée des enfermements volontaires et forcés, ici étudiée sous l'angle des règles de vie, d'élucider le problème fondamental du rôle joué par la discipline religieuse régulière dans la mise en place des systèmes carcéraux. L'hypothèse de départ est donc que le monachisme (et sa règle), au fondement de l'Église comme forme totale, serait la matrice des formes de contrôle et d'enfermements occidentales.
- 5 L'un des axes proposés à la réflexion des intervenants consistait à définir la nature de la règle, qui a un statut problématique en milieu clos. En effet, la règle, en milieu monastique, n'est ni un recueil de préceptes à valeur d'obligation, ni une série de conseils moraux. En milieu carcéral ou asilaire, il s'agit d'un texte parfois dérogatoire au droit commun. Dans les deux cas, la règle est un texte propre au milieu qui l'a produit et qui ne s'applique pas à l'extérieur ; elle a pour but de produire de l'obéissance en mettant en œuvre des dispositifs et des moyens comparables, comme l'ont montré les différentes communications, pour organiser la vie de ceux que Goffman appelait les *inmates*, en ce qui concerne l'organisation du temps et des activités, le travail, la répartition spatiale des personnes, les rapports avec l'extérieur, les sanctions pour manquement, etc.
- 6 La communication liminaire d'Emanuele Coccia <sup>7</sup> a mis l'accent sur ce qui constitue pour lui la grande innovation du christianisme : l'adoption de la biographie comme unique registre rhétorique de la nouvelle Loi. La vie de Jésus, narrée dans les Évangiles, est non seulement un modèle à suivre, mais aussi une façon de dire la Loi, et montre que celle-ci peut être mise en œuvre par les hommes. Les implications de ce choix narratif et normatif sont nombreuses : comme l'ont montré les communications de Gordon Blennemann <sup>8</sup> et d'Albrecht Diem <sup>9</sup>, les récits bio-hagiographiques fonctionnent comme des compléments herméneutiques de la règle et se trouvent au cœur de la tension entre règle et vie <sup>10</sup>. Ils posent la question de l'*imitatio christi* et de la réception de la règle par les individus. C'est le personnalisme chrétien qui permet la composition de textes normatifs visant à régler la vie des individus enfermés dans sa dimension intime. D'ailleurs l'un des sens de *claustrum*, « cloître » ou « clôture » en latin médiéval, est « intimité ». Comme l'écrit Giorgio Agamben, « le projet cénobitique, déplaçant le problème éthique du plan de la relation entre norme et action à celui de la forme de vie, semble mettre en question la dichotomie même entre règle et vie, universel et particulier, nécessité et liberté, par laquelle nous sommes habitués à comprendre l'éthique <sup>11</sup> ».
- 7 Le traitement particulier de l'individu en régime de chrétienté demande donc, en ce qui concerne la règle, de dépasser le simple problème de l'application d'une règle générale à des cas particuliers. Ainsi, de même qu'on n'a pas besoin de connaître les règles de la grammaire pour parler, puisque parler, c'est déjà d'une certaine manière connaître les règles, de même, la règle monastique n'est pas apprise dans un premier temps, puis appliquée : elle n'existe que par son usage et sa pratique. Il y a donc une pédagogie particulière de la règle monastique, comme j'ai voulu le montrer avec le cas des enfants dans le monastère alti-médiéval de Saint-Gall <sup>12</sup>.
- 8 Un des grands apports du colloque a été de permettre une sortie du modèle foucauldien de l'action monodirectionnelle de l'institution qui encadre dans le but de produire de l'obéissance. De nombreuses communications ont montré à quel point la dynamique sujet/autorité ne s'effectuait pas à sens unique : il peut exister une surveillance mutuelle entre *inmates*, dans les monastères, dans les prisons, mais aussi dans les hôpitaux (Martin Scheutz <sup>13</sup>), et des interactions complexes qui se jouent bien au-delà de la stratification hiérarchique ; de plus, la violence, loin d'être un simple moyen d'oppression par l'institution, est au contraire une ressource à disposition de tous (Falk Bretschneider <sup>14</sup>). Elisabeth Luset <sup>15</sup> a également souligné la réversibilité des discours de dénonciation des dérèglements, chacun se targuant de réformer les dérèglements de l'autre.
- 9 Sortie du modèle foucauldien également en ce qui concerne les relations des milieux clos avec l'extérieur, Aude Fauvel <sup>16</sup> a montré que la parole des fous, loin d'être réduite au silence –

au point que Pierre Rivière<sup>17</sup> serait une survivance –, était entendue à l'extérieur grâce à de nombreux journaux asilaires. La clôture des monastères médiévaux était elle aussi bien plus perméable que ce que les sources normatives laissent entendre et Ana Rodríguez<sup>18</sup> a pu expliquer le prolongement des politiques familiales nobiliaires dans les monastères féminins castillans. Un contrepoint intéressant et paradoxal à ces milieux non hermétiquement clos est offert par le cas des franciscains, pour qui le cloître, c'est le monde (Guy Gueltner<sup>19</sup>) et par les chevaliers teutoniques (Kristjan Toomaspoeg<sup>20</sup>), qui ne vivent pas dans des cloîtres. Les religieux de ces ordres mendiants et militaires vivent dans le siècle, dans les villes, tout en suivant une règle.

10 En outre, l'intitulé « règles et dérèglements » du colloque ne nous met pas face à un couple antithétique, mais, au contraire, à un binôme dynamique. D'une part, les arrangements avec la règle sont nombreux au point que certaines anomalies sont parfois intégrées à la règle – Harmony Dewez<sup>21</sup>, Antoine Roulet<sup>22</sup> et Isabelle Heullant-Donat<sup>23</sup>. D'autre part, toute règle porte en soi la possibilité de sa transgression : la règle est structurellement incomplète, en ce sens qu'elle ne prévoit pas de disposition pour toutes les situations de la vie, et nécessite donc d'être dépassée. C'est ce dépassement qui peut provoquer des dérèglements. Cette incomplétude de la règle oblige à lui adjoindre nombre de textes complémentaires et explicatifs : par exemple, tout monastère dispose de coutumes, puis de statuts complétant la Règle de saint Benoît.

11 Florent Cygler<sup>24</sup> a ainsi montré l'inflation réglementaire des milieux monastiques constitués en ordres au début du XIII<sup>e</sup> siècle : les statuts, édictés par des autorités compétentes, les chapitres généraux, s'ajoutent aux règles, coutumes et décrets pontificaux et prennent le caractère d'une *lex*. Ici, la règle vient d'en haut, dans une logique d'emboîtement propre au christianisme du Moyen Âge central et tardif, qui s'oppose à une habitude plus ancienne de prétendre que les coutumiers monastiques étaient des textes d'inspiration, anonymes et présentés comme émanant de la communauté tout entière (Isabelle Cochelin<sup>25</sup>).

12 Encore une fois, les logiques ne sont pas unidirectionnelles et il apparaît qu'en milieu carcéral également, la production de la règle ne s'effectuait pas forcément dans le sens que l'on croit : Julie Claustre<sup>26</sup> a montré que dans les prisons médiévales, certaines règles écrites par le geôlier avaient pu être institutionnalisées, et qu'elles incitaient plutôt à la miséricorde qu'à la violence – comme les règles monastiques. Cette caractéristique est encore présente dans les règlements du XIX<sup>e</sup> siècle, où les droits du détenu semblent plus importants que la volonté de le faire obéir à des règles (Hinda Hedhili<sup>27</sup>). Les modalités de composition, de diffusion et d'institutionnalisation des règlements carcéraux ont été étudiées par Ludovic Maugué<sup>28</sup> et Laurence Guignard<sup>29</sup> : les règles ne sont pas toujours imposées d'en haut. En tout cas, il semble que, quelle que soit l'époque, la rédaction de règles ou de textes normatifs – dans une acception large, puisque les récits hagiographiques ou les chroniques monastiques peuvent être interprétés comme tels – est le signe du dynamisme des institutions closes (Daniel Odon-Hurel<sup>30</sup>), car toute réforme se traduit par la publication d'un texte.

13 Finalement, les communications, dont il faut peut-être déplorer que le nombre ait été déséquilibré en faveur des monastères médiévaux, ont montré d'étonnantes similitudes entre les univers monastique (13 communications sur 21), carcéral (6), asilaire (1) ou hospitalier (1). La question de la matrice monastique des « institutions totales » n'est pas totalement résolue, mais, pour nous médiévistes, plus que la question complexe des filiations – il apparaît qu'il y a moins de points communs entre le monastère médiéval et la prison médiévale qu'entre le monastère médiéval et la prison contemporaine –, il est peut-être important de noter ce que la démarche comparative a permis de faire émerger : des formes spécifiques – règlements, espaces de liberté autorisés par la norme, arrangements personnels avec la règle, rapports complexes de l'autorité aux internés, liens avec l'extérieur, etc. – générées, semble-t-il, par l'univers clos quel qu'il soit.

Reçu : 29 janvier 2013 – Accepté : 14 avril 2013

## Notes

- 1 Voir le site internet du programme à l'adresse suivante : <http://enfermements.fr/>
- 2 I. HEULLANT-DONAT, J. CLAUSTRE et É. LUSSET (dir.), *Enfermements. Le cloître et la prison (VI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2011. Une journée d'études « Violences et conflits en milieux clos a également eu lieu en mai 2011.
- 3 E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, 1968 (traduction de *Asylums : Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*, New York, 1961).
- 4 M. FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, 1975.
- 5 H.-S. BECKER, « La politique de la présentation : Goffman et les institutions totales », in C. AMOUROUS et A. BLANC (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, 2001, p. 59-77 (p. 72).
- 6 J. LECLERCQ, « Le cloître est-il une prison ? », *Revue d'ascétique et de mystique*, 47 (1971), p. 407-420.
- 7 « La norme biographique : les règles monastiques entre évangiles et loi positive. »
- 8 « La norme narrée. Hagiographies de femmes religieuses de l'Empire germanique dans le contexte de réforme du Moyen Âge central. »
- 9 « *Organizing sanctity : discipline and theology in early medieval monasticism.* »
- 10 De ce point de vue, nombre de réflexions ont fait écho à l'ouvrage récemment paru de G. AGAMBEN, *De la très haute pauvreté. Règles et forme de vie*, Paris, 2011.
- 11 G. AGAMBEN, G. AGAMBEN, *De la très haute pauvreté...*, *ibid.*, p. 102.
- 12 « Infractions à la règle ou débordements réglés ? Réflexions autour de la fête des Saints-Innocents à Saint-Gall au X<sup>e</sup> siècle. »
- 13 « *Prayers, food and conflict avoidance in Houses. The regime of order in Austrian Early Modern Hospitals.* »
- 14 « Produire de l'obéissance en situation d'enfermement aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. »
- 15 « Réformes et violences dans les monastères aux derniers siècles du Moyen Âge. »
- 16 « Internés et obéissance dans les asiles de fous au XIX<sup>e</sup> siècle. »
- 17 *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX<sup>e</sup> siècle*, présenté par M. FOUCAULT, Paris, 1973.
- 18 « Entre conflits internes et agents externes : clôture et monastères féminins au Moyen Âge dans le royaume de Castille. »
- 19 « *Closure and Disclosure : The Medieval Mendicant Friars and the Threat of Scandal.* »
- 20 « Manquements et dérèglements dans l'ordre Teutonique, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle. »
- 21 « *Obedientiales et claustrales. Clôture, argent et contrôle chez les bénédictins anglais au XIII<sup>e</sup> siècle.* »
- 22 « Herméneutiques régulières : comment être zélée et obéissante au Carmel durant le XVI<sup>e</sup> siècle. »
- 23 « De la *perfecta obedientia* à la *pertinax inobedientia* : produire de l'obéissance chez les franciscains (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle). »
- 24 « L'«unité des cœurs» et l'«uniformité des mœurs» au défi de l'espace et du temps : les statuts des ordres religieux au Moyen Âge. »
- 25 « Les premiers coutumiers monastiques (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) : voix unanime et vision «tunnelisée». »
- 26 « Réflexions sur la nature des premiers règlements de geôles médiévales. »
- 27 « Règles de droit et règlements pénitentiaires au XIX<sup>e</sup> siècle. »
- 28 « Règles et règlements dans la maison centrale de détention d'Embrun (1803-1815) : négociation, diffusion et généralisation d'un modèle normatif. »
- 29 « La prévention du suicide dans les prisons de la République ou le paradigme de la discipline (1877-1914). »
- 30 « De la Règle de saint Benoît à la pratique réglementaire pénitentielle chez les bénédictins et bénédictines des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : traductions, relectures, interprétations. »

---

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Axelle Neyrinck, « Enfermements. Règles et dérèglements en milieu clos, VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 17.1 | 2013, mis en ligne le 18 juin 2013, consulté le 23 juillet 2013. URL : <http://cem.revues.org/12976> ; DOI : 10.4000/cem.12976

---

***À propos de l'auteur***

**Axelle Neyrinck**

LabEx HASTEC à l'EHESS (CEIFR)

---

***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---

***Entrées d'index***

***Index de mots-clés*** : enfermement, monastère, prison, asile, hôpital, Michel Foucault, Erving Goffman, Giorgio Agamben